



Étudiants algérien qui attendent un bébé

Par **nedo**, le **05/09/2010** à **12:57**

Bonjour, je suis étudiante de nationalité algérienne, je suis arrivée en France en septembre 2009 mariée à un étudiant algérien qui est arrivé en France en 2005, en ce moment nous attendons un bébé (je suis au 5^{ème} mois de grossesse) et nos titres de séjours expirent le 30 septembre. La question qu'on se pose est ce qu'il y a une possibilité de prolonger notre séjour en France jusqu'à l'accouchement, puisque on veut rester en France, on est tous les deux architectes et si on rentre en Algérie on a même pas où vivre. Il y a plein de gens qui m'ont dit il faut accoucher en France même en situation irrégulière, après l'accouchement il vont te régulariser. Je ne stresse vraiment, moi je n'arrive plus à dormir je suis à la limite de la dépression en plus de ma grossesse; je vous remercie d'avance pour votre réponse que j'attends avec impatience. Cordialement,

Par **maniongui**, le **12/10/2010** à **09:08**

Bonjour. Même étant de nationalité étrangère, vous attendez un enfant et le droit européen: Article 8 de la CEDH qui est supérieur au droit français, impose le respect au droit à la vie privée. Pour ce faire, vous pouvez déjà faire un courrier auprès de la préfecture avant que l'enfant ne naisse. Je peux vous y aider.